

GUIDE DE LA PETITE ENFANCE

0 - 3 ANS



SOMMAIRE

Choisir son mode d'accueil dans les structures municipales

p.4

La crèche familiale des Sarments
La crèche collective et l'accueil occasionnel (halte-garderie)
Les modalités d'inscription

Choisir son mode d'accueil individuel

p.7

Les assistantes maternelles employées par les parents
Les Maisons d'assistantes maternelles (MAM)
La garde à domicile et la ludothèque

Autres services municipaux pour les tout-petits

p.10

Les Relais d'assistantes maternelles (RAM)
Les Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)
Les autres services municipaux
Le Point conseil petite enfance (PCPE)

Les partenaires

p.14

La Protection maternelle et infantile (PMI)
La Caisse d'allocations familiales (CAF)

Le plan de situation

p.16

Notes

p.18



CHOISIR SON MODE D'ACCUEIL DANS LES STR



La crèche familiale des Sarments



1 mail du Pressoir, 95150 TAVERNY

Tél : 01 39 95 59 42

Courriel : crechesarments@ville-taverny.fr

La structure d'une capacité d'accueil de 100 places est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h à l'exception des jours fériés et des périodes de fermeture (3 semaines l'été et une semaine en hiver).

La crèche familiale est réservée aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, accueillis au domicile d'une assistante maternelle agréée, employée par la ville.

L'accueil et le suivi de l'enfant sont assurés par une équipe pluridisciplinaire par le biais de visites à domicile et d'ateliers d'éveil, en matinée, au sein de la crèche.

Le tarif horaire est établi en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge selon le barème fixé annuellement par la CNAF.

Il comprend la fourniture des couches et les repas (déjeuner, goûter).

➤ Le saviez-vous ?

Une visite de présentation a lieu avant l'entrée définitive de votre enfant. Ce temps de rencontre permet d'échanger avec l'assistante maternelle en présence de l'éducatrice de jeunes enfants sur les habitudes de vie de votre enfant. Elle permet de définir les modalités d'accueil de votre enfant, horaires, fournitures et organisation de l'adaptation.

La crèche collective et l'accueil occasionnel (halte-garderie)



➤ Le saviez-vous ?

Lorsque votre enfant rentre en crèche, une période d'adaptation d'une semaine est nécessaire pour favoriser son intégration et créer une relation de confiance entre vous et le personnel.

9 rue du Chemin Vert de Boissy
95150 TAVERNY
Tél : 01 30 40 58 40
Courriel : multiaccueil@ville-taverny.fr

La structure d'une capacité de 87 places est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés et des périodes de fermeture (3 semaines l'été et une semaine en hiver).

La crèche est réservée aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans et propose des accueils réguliers et occasionnels de 1 à 5 jours, ainsi qu'un accueil d'urgence en fonction des places disponibles.

Les enfants sont répartis en 3 lieux de vie, en fonction des âges : bébés, moyens et grands. L'encadrement est assuré par une équipe pluridisciplinaire chargée de veiller à la santé, sécurité, bien-être des enfants ainsi qu'à leur développement.

Le tarif horaire est établi en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge selon le barème fixé annuellement par la CNAF. Il comprend la fourniture des couches et les repas (déjeuner, goûter).



CHOISIR SON MODE D'ACCUEIL DANS LES STRUCTURES MUNICIPALES

Les modalités d'inscription



La pré-inscription se fait à partir du 4^e mois de grossesse.

Le formulaire est à télécharger sur le site de la ville : www.ville-taverny.fr ou à retirer à la Maison de la Petite Enfance « Les Minipousses ».

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une déclaration de grossesse et/ou un extrait d'acte de naissance sont à fournir.

La commission d'attribution des places a lieu au cours du 2^e trimestre. Une réponse vous sera ensuite adressée par courrier.

> *Le saviez-vous ?*

Cette commission est composée d'élus et de professionnelles de la petite enfance. Elle examine les demandes selon les critères suivants :

- résider en priorité sur la commune,
- la date de pré-inscription,
- l'âge de l'enfant,
- les besoins d'accueil des familles en fonction des places disponibles,
- les situations familiales particulières (enfant présentant un handicap ou une maladie chronique...),
- les bénéficiaires de minima sociaux, en recherche active d'emploi conformément à la réglementation.



CHOISIR SON MODE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

Les assistantes maternelles employées par les parents

Elles sont des professionnelles de la petite enfance et peuvent accueillir à leur domicile de 1 à 4 enfants simultanément en fonction de l'agrément délivré par le Conseil départemental du Val-d'Oise.

L'assistante maternelle participe à l'éveil de l'enfant et à son bien-être dans un souci de co-éducation avec la famille, soit à leur domicile, soit dans une Maison d'assistantes maternelles.

Dans cette formule, les parents sont les employeurs de l'assistante maternelle. Ils établissent un contrat de travail précisant les horaires et le salaire à verser. Ce contrat est assujéti à la réglementation du travail et à la convention collective nationale des salariés du particulier employeur.

La liste des assistantes maternelles, éditée par le Conseil départemental est disponible au Centre de protection maternelle et infantile (PMI) et aux Relais assistantes maternelles (RAM)



➤ Le saviez-vous ?

Vous n'êtes pas limité à votre commune de résidence pour rechercher une assistante maternelle.
Si vous choisissez ce mode d'accueil, vous devenez l'employeur de l'assistante maternelle.



CHOISIR SON MODE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

Les Maisons d'assistantes maternelles (MAM)

Grâce au soutien et à l'action de la Municipalité, deux MAM sont implantées sur la ville :

« Ô p'tits explorateurs »

Rue des Rosiers, 95150 TAVERNY

01 34 18 83 56 ou 06 27 67 77 22

Courriel : autoutpetitmonde@outlook.fr

www.facebook.com/autoutpetitmonde

« Rires d'enfants »

78 rue Gabriel Péri, 95150 TAVERNY

01 87 63 39 73

Courriel : 123sourires@riresdenfants-taverny.fr

Site : www.riresdenfants-taverny.fr



Les assistantes maternelles peuvent être autorisées à exercer leurs activités dans un local en dehors de leur domicile (loi n°2010-625 du 9 juin 2010 relative à la création des Maisons d'assistantes maternelles).



> Le saviez-vous ?

C'est un fonctionnement collectif avec un maximum de 16 enfants accueillis pour 4 assistantes maternelles maximum, mais chaque parent est employeur de son assistante maternelle.





La garde à domicile



Cette personne est chargée d'assurer le bien-être, la sécurité, l'épanouissement et l'entretien direct des enfants confiés.

Les parents peuvent faire garder leur enfant à domicile (éventuellement en garde partagée) par une professionnelle employée par eux, ou par l'intermédiaire d'un organisme agréé qui prend en charge les tâches administratives liées au recrutement.

Si les parents sont les employeurs directs, ils établissent avec leur employée un contrat de travail définissant les horaires et le salaire.

La ludothèque

MLC de Taverny

191 rue de Paris, 95150 TAVERNY

01 39 60 42 49

Courriel : contact@mlctaverny.fr

Site : www.mlctaverny.fr

La ludothèque offre un espace entièrement consacré au jeu pour les 0 - 3 ans accompagnés d'un adulte le mardi de 9h30 à 11h. C'est aussi un endroit où une collection de jeux et de jouets est mise à disposition des adhérents.

46€/an + adhésion MLC

> Le saviez-vous ?

Dans le cadre d'une garde chez une assistante maternelle ou à domicile, les parents employeurs déclarent chaque mois au centre national ^{Pajemploi} le salaire versé.

C'est cet organisme qui délivrera une fiche de paie à leur employée.

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX POUR L

Les Relais d'assistantes maternelles

Maison de la Petite Enfance « Les Minipousses »
9 rue du Chemin Vert de Boissy
95150 TAVERNY
01 30 40 58 45 / 58 40
Courriel : ram@ville-taverny.fr

Crèche familiale des Sarments
1 mail du Pressoir, 95150 TAVERNY
01 39 95 59 42



Dans le cadre d'un développement des services de la petite enfance sur la ville, deux points Relais d'assistantes maternelles sont à disposition des familles sur la ville.

L'animatrice reçoit sur rendez-vous parents, assistantes maternelles et assistantes parentales.

Le RAM est une offre de service municipal subventionné par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le Conseil départemental du Val-d'Oise. Ce service a une mission d'information générale et d'accompagnement pour les professionnelles. Il renseigne sur les conditions d'exercice des métiers de l'accueil individuel, des droits et obligations de chacun (convention, contrat de travail, démarches administratives...). Il contribue à l'accompagnement professionnel des assistantes maternelles en offrant la possibilité d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Le RAM favorise le départ en formation continue des professionnels sur des thèmes variés liés à la petite enfance.



➤ Le saviez-vous ?

Les accueils jeux sont proposés aux assistantes maternelles et familiales pour les enfants qui leur sont confiés.

Les lieux d'accueil enfants-parents

➤ *Le savez-vous ?*

Ces lieux permettent de préparer l'enfant à la séparation, à la vie en groupe et d'accompagner la fonction parentale.



Maison de la Petite Enfance «Les Minipousses»
(Entrée côté RAM)
9 rue du Chemin Vert de Boissy
95150 TAVERNY
01 30 40 58 40

Crèche familiale des Sarments
1 mail du Pressoir, 95150 TAVERNY
01 39 95 59 42



Une équipe d'accueillants vous reçoit dans ces lieux anonymes et gratuits, sans préinscription tous les lundis en alternance sur les 2 lieux, de 9h à 11h30, hors vacances scolaires.

Ils sont ouverts aux enfants jusqu'à 4 ans accompagnés d'un parent, mais aussi aux futurs parents. Cet espace convivial de jeux, d'échanges, d'écoute et de paroles est co-financé par la CAF et le Conseil départemental du Val-d'Oise.



AUTRES SERVICES MUNICIPAUX POUR L

Les autres services municipaux

Le Conservatoire municipal
de musique Jacqueline-Robin
174 rue de Paris (siège administratif),
44 rue de Montmorency
01 30 40 27 09
Courriel : conservatoire@ville-taverny.fr

De la sensibilisation prénatale au projet
Bébissimo (3 mois-3 ans), le conservatoire
intervient dans tous les établissements
municipaux de la petite enfance.

➤ Le saviez-vous ?

Un musicien intervient pour des
séances d'éveil musical, soit au
conservatoire, soit dans les lieux de
vie dédiés aux tout-petits.

Le théâtre Madeleine-Renaud
6 rue du Chemin Vert de Boissy
01 34 18 65 10 / 01 30 18 64 17
Courriel : tmr@ville-taverny.fr

Des spectacles dédiés aux tout-petits
sont programmés soit sur site, soit dans
les locaux des Minipousses de la Maison
de la Petite Enfance.

Le soutien à la parentalité
2 place Charles-de-Gaulle
01 30 40 27 14

Ce service municipal propose des actions
de soutien à la parentalité (semaine de la
parentalité, conférences, permanences
psychologiques, médiation, CDDF ...) qui
visent à accompagner les parents en diffi-
culté durable ou passagère dans leur rôle
éducatif quotidien auprès de leurs enfants.

La Médiathèque « Les Temps Modernes »
7 rue du Chemin Vert de Boissy
01 30 40 55 00
Site : www.les-temps-modernes.org

Des espaces sont dédiés aux tout-petits
qui permettent la manipulation et la dé-
couverte du livre.



➤ Le saviez-vous ?

Les structures petite enfance béné-
ficient d'un accueil privilégié afin de
favoriser l'éveil aux livres

Les espaces de proximité
Espace Georges-Pompidou
3 rue des Écoles
01 39 95 54 05
Courriel : cpompidou@ville-taverny.fr

Espace Vincent-Vigneron
1 place du Pressoir
01 39 95 53 85
Courriel : vigneron@ville-taverny.fr

Des espaces de proximité qui permettent
aux familles de se rencontrer, entre autres,
autour de projets et d'animations sur la
parentalité.

➤ Le saviez-vous ?

Des permanences de travailleurs
sociaux Caf sont à votre disposition
sur rdv.





Le Point conseil petite enfance (PCPE)

Direction du service Petite enfance
Maison de la Petite Enfance « Les Minipousses »
9 rue du Chemin Vert de Boissy
01 30 40 58 40 / 58 41
Courriel : petiteenfance@ville-taverny.fr

À l'issue de ces réunions, les parents qui le souhaitent, peuvent demander des entretiens individuels avec des représentants de la CAF et/ou de la commune afin que leur situation personnelle soit étudiée.

Mis en place en partenariat avec la Ville, le Conseil départemental et la CAF du Val-d'Oise, le PCPE a pour objectif de renseigner les parents et futurs parents, lors de réunions collectives :

- sur leur droit en matière de congés, de prestations familiales liées à la naissance d'un enfant,
- les différents modes d'accueil petite enfance existants,
- les missions du service de Protection maternelle et infantile (PMI).

Les parents sont conviés à ces réunions uniquement sur invitation.

➤ Le saviez-vous ?

Ce nouveau service de proximité permet une rencontre avec tous les acteurs de la petite enfance, 3 fois dans l'année.



LES PARTENAIRES

La Protection maternelle et infantile (PMI)



7 & 8 place des 7 fontaines

01 34 33 57 35

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h

La PMI est un service départemental, placé sous l'autorité de la Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise, chargé d'assurer la prévention, la promotion et la protection de la mère et de l'enfant.

Il organise des consultations et des actions de prévention médico-sociales en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

Il joue également un rôle essentiel en matière de mode d'accueil des jeunes enfants.



➤ *Le saviez-vous ?*

Une équipe pluridisciplinaire se tient à votre disposition dans le cadre :

- d'entretiens prénataux,
- de conseils en puériculture,
- de consultations médicales,
- d'entretiens avec une psychologue,
- d'entretiens avec une conseillère conjugale et familiale,
- du suivi des assistantes maternelles agréées.

La Caisse d'allocations familiales (CAF)



➤ Pour plus d'informations

Le site www.mon-enfant.fr répertorie toutes les possibilités d'accueil près de chez vous et de votre lieu de travail.
Le site www.caf.fr et le secrétariat de l'Action Sociale CAF de CERGY : 01 30 73 69 68
tas-cergy.caf@caf.fr

Certaines prestations versées par la CAF permettent de faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'un enfant, à son éducation et à l'organisation de son mode d'accueil.

Pour un enfant né ou adopté, vous pouvez bénéficier de la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant). Elle comprend :

- Prime de naissance*
- Prime à l'adoption*
- Allocation de base*
- Complément du libre choix du mode de garde*

Si vous faites garder votre enfant par une assistante maternelle agréée, une assistante parentale ou une structure habilitée

- Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)

Si vous cessez ou réduisez votre activité professionnelle pour vous occuper de votre enfant.

*Sous conditions de ressources



LE PLAN DE LA VILLE

- 1 La crèche familiale des Sarments / RAM / LAEP
- 2 La crèche collective et l'accueil occasionnel (halte-garderie) / RAM / LAEP
- 3 MAM « Ô p'tits explorateurs »
- 4 MAM « Rires d'enfants »
- 5 Ludothèque MLC
- 6 Maison de la Petite Enfance « Les Minipousses »
- 7 Le Conservatoire de musique « Jacqueline-Robin »
- 8 La Médiathèque « Les Temps Modernes »
- 9 Le théâtre Madeleine-Renaud
- 10 Parentalité
- 11 Espace Georges-Pompidou
- 12 Espace Vincent-Vigneron
- 13 La Protection maternelle et infantile



NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Handwriting practice lines consisting of 20 horizontal lines.

Handwriting practice lines consisting of 8 horizontal lines.



